



Ergothérapeute au sein du service Évaluations Adultes Séniors de la MDPH - H/F

Référence : 25-0761

Titulaire et contractuel.le

TOULOUSE

A

✓ Catégorie : A

✓ Cadre Emploi : Pédic-Podo,Ergoth,Psychomot,Orthopt,Tec lab,Manip élctr radiol,Prep pharmaH,Diét

Grade : Pédicures-

✓ podo.,ergothér.,psychomotric.,orthoptistes,manip. électroradiologie méd. terr.

Présentation de la collectivité, de la direction et du service

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne (MDPH 31) contribue à la mise en oeuvre et au développement de la politique en faveur des personnes handicapées telle que définie par la loi du 11 février 2005, en exerçant des missions d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil auprès des personnes handicapées et leur famille, d'évaluation de la situation de handicap et de l'accès aux droits de l'usager-ère, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.

Elle met en place, organise le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire, de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et gère le Fonds Départemental de Compensation du handicap (FDC).

Enjeux , Missions, Conditions particulières d'exercice

Enjeux et objectifs du poste

- Au regard du projet de vie de la personne et de la réglementation en vigueur, évaluer les capacités et les besoins des personnes en situation de handicap.
- Préconiser les moyens de compensation du handicap à mettre en oeuvre afin de favoriser leur autonomie dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire.

Missions principales

Évaluation les besoins des usagers ou usagères :

- Évaluer les déficiences, capacités et incapacités des personnes en situation de handicap, afin d'identifier leurs besoins en termes de compensation du handicap en utilisant le cadre réglementaire en vigueur dont le GEVA et le contexte de vie.
- Organiser et réaliser, si nécessaire, une visite à domicile ou dans le lieu de vie de la personne, en fonction de la situation de la personne et de ses demandes.
- Formaliser les éléments d'évaluation et d'instruction (rapport d'analyse et de synthèse).
- Participer à l'évaluation pluridisciplinaire et multidimensionnelle de la situation de la personne handicapée pour l'ensemble des besoins (accessibilité (école, emploi...)) et compensation (dans le cadre de tous les éléments de la PCH ou pour l'ensemble des autres droits et prestations attribuées par la CDAPH ou le FDC...).
- Apporter son expertise technique aux services de la MDPH et ses différentes instances (CDAPH, comité de gestion du FDC...).
- Participer au suivi statistique de fonctionnement et assurer le reporting de son activité.

Information des usagers ou usagères et mise en oeuvre de leurs droits :

- Accueillir, conseiller et informer les personnes sur les solutions possibles pour compenser leur handicap.
- Accompagner les personnes dans leurs démarches d'accès aux droits et au besoin, pour la réalisation des essais, pour la mise en oeuvre et le suivi du plan de compensation.
- Préconiser des solutions techniques visant à améliorer l'autonomie de la personne handicapée dans le respect de son projet de vie (aides techniques et logement) et argumenter les solutions retenues.
- Peut être amené à participer à la gestion et au suivi de situations complexes (accueil, entretien dans le cadre des procédures urgentes ou des recours gracieux...).

Liaison avec les différents services et partenaires :

- Mobiliser et coordonner les différentes structures et acteurs nécessaires à l'accompagnement de la personne.
- Participer à toutes actions d'information et de communication réalisées par la MDPH ou le Conseil Départemental, dans le cadre de ses compétences.

Veille technique et juridique :

- Procéder à la « veille technologique » notamment, en participant aux réunions d'information organisées par les fournisseurs sur les nouveaux matériels et techniques et en suivant les évolutions du matériel et des pratiques.
- Constituer une base documentaire sur les aides techniques et adaptation du logement en lien avec les textes réglementaires (de la PCH notamment).
- Participer à la veille juridique et à la mise en place de procédures adaptées aux besoins du service.

Profil recherché

Niveau de formation / Diplômes : Diplôme d'État d'Ergothérapeute

Savoirs

- Outils d'observation et d'évaluation règlementaire
- Matériels et techniques de compensation du handicap
- Cadre légal et réglementaire médico-social en rapport avec son champ de compétence
- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Acteurs et dispositifs d'aide et d'actions sociales en faveur des familles
- Domaine de la gérontologie et du handicap

Savoir-faire

- Évaluer les déficiences, capacités et incapacités de l'usager ainsi que les facteurs personnels et environnementaux déterminant son niveau d'autonomie
- Mener des entretiens, notamment avec des personnes en difficulté sociale ou médico-sociale
- Synthétiser et rédiger des documents, des études, des rapports, des comptes-rendus
- Travailler en équipe, transversalité, partenariat et/ou équipe pluridisciplinaire
- Prendre en compte et s'adapter aux évolutions sociales, médicales, législatives, réglementaires et institutionnelles
- Comprendre et apporter une réponse adaptée aux demandes du public

Savoir-être

- Adaptabilité
- Méthode et rigueur
- Analyse et synthèse
- Respect et écoute
- Confidentialité
- Relationnel
- Travail en équipe
- Organisation

Pourquoi rejoindre notre équipe ?

- Les locaux de la MDPH (à proximité immédiate du Jardin Japonais Compans-Caffarelli) disposent de salles de pause. À 5 minutes à pied, le siège du Conseil départemental de la Haute-Garonne dispose d'une cafétéria et d'un restaurant administratif.
- Titres-déjeuner : Pour les agents travaillant à plus de 500 mètres du restaurant administratif, vous pouvez bénéficier jusqu'à 18 titres par mois d'une valeur de 8,50 EUR chacun.
- Primes : IFSE mensuelle et prime semestrielle de 815 EUR net, calculée au prorata temporis, versée en mai et en novembre.
- Organisation du temps de travail : horaires flexibles (7h30 et 9h30 - 16h00 et 19h15), badgeage. Choix entre trois formules hebdomadaires :
 - 35 heures : 25 jours de congés
 - 37h30 : 40 jours de repos (25 jours de congés + RTT)
 - 39 heures : 48 jours de repos (25 jours de congés + RTT)
- Télétravail : Oui, sous conditions
- Avantages sociaux : contrats collectifs santé (Mutuelle Nationale Territoriale) et prévoyance (Mutuelle du Rempart). Tarifs avantageux.
- Aide à la mobilité : Prise en charge de 75 % de l'abonnement aux transports en commun (métro, train, vélib, ...), dans la limite réglementaire de 99 EUR par mois.
- Cheques-Vacances : selon les ressources

Les candidatures (*toutes les pièces composant votre dossier de candidature lettre de motivation + CV + pièces justificatives de votre statut (arrêté de position administrative / diplômes / attestation et liste d'aptitude concours /attestation RQTH ...)*) **doivent être transmises en PDF via le logiciel Altays.**

